



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 24 novembre 2016
à 20h30**

Membres présents : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres excusés : Marie-Claude LATOUR, Jean-Marc ALVERGNAS, Ludovic FAURE, Christian FAYOLLE

Secrétaire de séance : Pierre Paul FAURE

Accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la future CCML.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la fusion au 01/01/2017 de la CC HL avec la CC CL, les conseils municipaux doivent délibérer avant le 15 décembre 2016 sur la composition du Conseil Communautaire.

Au 01/01/2017, la CCML sera composée de 24 communes ce qui donne un nombre de 35 délégués. Afin d'harmoniser la répartition, les communes de Saint Martin en Haut et Saint Symphorien sur Coise, acceptent de réduire leur nombre de conseillers de 5 à 4, les communes de Larajasse, Haute Rivoire, Montrottier, Sainte-Foy l'Argentière, Saint Laurent de Chamousset auront 2 conseillers. Les autres communes disposeront d'un seul siège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité est d'accord pour valider cette répartition.

Avenant à la convention d'assistance juridique passée avec le CdG69

Monsieur le Maire rappelle que la convention passée en 2013 avec le CDG69 arrive à échéance. Monsieur le Maire explique également que la participation financière correspond à 0.84€ par habitant soit 714€ selon les 850 habitants de notre commune (chiffre INSEE).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion.

Tarif de location des salles municipales

Monsieur le Maire propose de changer le tarif appliqué aux associations de Meys pour la location de la salle polyvalente. A partir du 01 janvier le tarif sera de 100€ sans la cuisine et de 150€ avec la cuisine quel que soit le nombre de locations. Le reste des tarifs reste inchangé. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs applicables au 01 janvier 2017.

Règlement de la location des salles municipales.

Monsieur le Maire propose quelques modifications au règlement de la salle polyvalente. Le nouveau règlement est approuvé.

Renouvellement de la convention avec l'association de la cantine

Monsieur le Maire propose de renouveler l'avenant quant à la mise à disposition d'une personne pour l'association de la cantine. L'avenant est renouvelé.

Renouvellement de la subvention de fonctionnement allouée à l'association de la cantine

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention allouée à l'association de la cantine Elle sera revue en octobre 2017 en fonction des résultats de l'association. Cette proposition est acceptée.

Renouvellement de la convention avec l'association de la maison des jeunes

Monsieur le Maire expose le nouveau règlement intérieur élaboré conjointement avec la MJ. Il propose également un renouvellement de l'avenant avec l'association de la maison des jeunes. Cette proposition est acceptée.

Décision modificative à prendre dans le cadre du budget supplémentaire

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer la cohérence budgétaire de la commune, il est nécessaire de procéder à des réajustements en constatant de nouveaux crédits en recettes et en inscrivant les dépenses supplémentaires prévues. La décision modificative est approuvée.

Institution du droit de démolir dans le cadre du PLU.

Monsieur le Maire explique qu'en matière d'urbanisme, il serait intéressant d'instituer dans notre PLU, le droit de démolir, notamment afin d'encadrer celui-ci dans la loi. Le dossier est reporté à la prochaine séance afin d'apporter des éléments d'appréciation supplémentaires.

Questions diverses

- Monsieur le Maire annonce le montant de la contribution des communes adhérentes aux charges syndicales pour l'année 2017 dues au SIEMLY, soit 2.60€ par habitant
- Monsieur le Maire annonce également la participation due au SIVOS de Sainte Foy l'Argentière
- La Sainte Barbe, a lieu le samedi 26 novembre et sollicite la présence des élus
- Le TELETHON aura lieu le samedi 3 décembre sous forme de marché de Noël de 15h à 20h à la salle. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15/12/ 2016.

Philippe GARNIER
Maire